



17 Charte Métropole nature

1. Présentation de l'action

La Métropole du Grand Paris a créé la charte Métropole Nature pour un territoire durable et résilient. La charte s'adresse à tous les acteurs du territoire métropolitain, publics ou privés, qui souhaitent s'impliquer en faveur de la nature en menant des actions concrètes.

En signant la charte, les acteurs s'engagent à œuvrer pour la préservation et le développement de la nature. Ils devront pour cela déployer des actions concrètes autour des quatre axes qui structurent la charte :

- la connaissance de la biodiversité ;
- la nature au cœur de l'aménagement métropolitain ;
- la place de la nature dans la vie des citoyens ;
- la métropole nourricière.

2. Modalités d'adhésion à la charte

Les acteurs qui souhaitent s'impliquer en devenant signataires de la charte doivent compléter le formulaire d'adhésion en ligne prévu à cet effet, disponible sur le site de la Métropole. Le formulaire doit être envoyé avec le logo de la structure à l'adresse suivante : metropolenature@metropolegrandparis.fr.

Dès lors qu'ils ont adhéré à la charte, les signataires s'engagent, si leurs compétences s'y prêtent, dans une démarche de labellisation. Celle-ci peut être menée à tout moment. Cette démarche permet de valoriser les actions ainsi réalisées.

Pour obtenir le label, les signataires de la charte font une demande par courriel (metropolenature@metropolegrandparis.fr) en l'accompagnant d'un plan d'action à partir du modèle défini, téléchargeable sur le site de la Métropole : <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/metropole-nature-313>. Ce plan d'action doit répondre à au moins trois actions prioritaires (celles-ci sont définies en annexe de la charte) et trois axes de la charte.

Le label, valable deux ans, est renouvelable sous réserve que le signataire justifie de sa réelle contribution au développement de la nature sur le périmètre métropolitain. À cette fin, un bilan des mesures mises en œuvre doit être réalisé. Par ailleurs, la reconduction du label implique l'engagement du signataire à la mise en œuvre d'un nouveau programme d'action.



Le label Métropole Nature

+ Plus d'information sur www.metropolegrandparis.fr



Contacts

Nicolas ROLLAND

Directeur de l'Eau, de l'environnement et du climat
nicolas.rolland@metropolegrandparis.fr

Lucie LABIDOIRE

Chargée de mission Nature en ville
lucie.labidoire@metropolegrandparis.fr